

Un an après avoir levé 8 millions d'euros, ForCity est placée en redressement judiciaire

Le spécialiste de la Smart City ForCity a demandé à être placé en redressement judiciaire alors qu'un de ses actionnaires a fait capoter le nouveau tour de table qu'il s'apprêtait à conclure.

Temps de lecture : minute

15 juillet 2019

C'est une douche froide pour ForCity, qui se rêvait en licorne mais doit revoir ses ambitions à la baisse. 18 mois après avoir levé 8 millions d'euros, la startup a demandé à être placée en redressement judiciaire - débuté le 3 juillet dernier - pour se laisser une seconde chance, selon les informations de La Tribune de Lyon. L'hebdomadaire révèle que le fondateur, François Grosse, souhaite "*redémarrer avec une équipe réduite autour d'une gamme de produits resserrée*".

ForCity édite des logiciels de modélisation urbaine qui aident les collectivités mais aussi aux entreprises privées de prendre des décisions stratégiques dans les domaines de l'énergie, la gestion des déchets, l'aménagement et le développement économique du territoire. Alors, comment la startup en est-elle arrivée là ? Il faut dire qu'elle faisait partie des pépites les plus prometteuses de la Smart City. En 2016, elle s'était distinguée lors du concours européen EIT Digital Challenge, dans la catégorie Digital Cities. Une position qui lui a permis de se faire accompagner par l'EIT Digital Accelerator, avant de faire ses classes au sein de l'accélérateur d'Axeleo.

Un an plus tard, ForCity s'envolait pour la Chine sous la houlette de

Business France pour le French Tech Tour China, qui devait lui ouvrir les portes du marché chinois. *"La Chine comporte la plus grande concentration de villes au monde et son développement urbain massif va se poursuivre pendant plusieurs décennies. Cela pourrait représenter un potentiel de développement immense pour ForCity"*, estimait alors François Grosse, le fondateur de la jeune pousse. La levée de fonds de 8 millions d'euros bouclée l'an dernier devait concrétiser ces ambitions.

Un nouveau tour de table avorté

À l'époque, l'entrepreneur ne tarissait pas d'éloges sur ses actionnaires, CM-CIC Innovation, la Caisse des Dépôts, Omnes Capital et Axeleo Capital. *" Nos investisseurs conjuguent à eux quatre une exceptionnelle crédibilité dans les secteurs d'activité de nos clients et une expérience inégalée des entreprises numériques innovantes "*, estimait-il alors. Une *love story* qui a brutalement pris fin il y a quelques semaines lorsque la Caisse des Dépôts s'est retirée d'un nouveau tour de table de 2,5 millions d'euros qui devait être signé ces derniers jours, avortant l'opération.

Les caisses vides, la startup s'est retrouvée en cessation de paiements et a donc demandé à être placée en redressement judiciaire pour espérer se relancer. En effet, à l'issue de la période d'observation, elle pourrait bénéficier d'un plan de redressement qui lui permettrait de maintenir une partie des emplois - l'an dernier, la startup comptait déjà plus de 80 collaborateurs - et de poursuivre son activité de manière plus sereine, voire de se relancer purement et simplement si elle parvient à rassembler les fonds pour rembourser ses créanciers. Côté face, cela peut aussi déboucher sur une liquidation judiciaire si la situation ne s'améliore pas. Le compte à rebours a débuté.

